

Edition du "REVEIL DU NORD" 186 Bis, rue de Paris, LILLE Bureaux à PARIS, 43, boul. Haussmann (9^e)

La plus forte vente de la région

Directeur : Eug. GUILLAUME

BUREAUX ROUBAIX 45, Rue de la Gare, 45 TOURCOING 2, Place de l'Hôtel-de-Ville, 2

LE CONTRIBUABLE

PERCEPTEUR

D'ici le 31 juillet si vous n'avez pas reçu vos feuilles d'impôts vous devrez calculer vous-même ce que vous avez à payer!

La dernière invention fiscale est vraiment ahurissante. Elle transforme le contribuable en agent du fisc et lui confie le soin de se débrouiller lui-même dans l'impénétrable maquis des lois de finances!

Un décret publié au « Journal Officiel » vient de donner une apparence de légalité à cette décision arbitraire. L'article 18 de la loi du 4 avril 1926 stipule que « les contributions, impôts, taxes et produits recouvrés comme en matière de contributions directes sont exigibles en deux fractions égales payables : la première le 30 avril ; la seconde, le 31 octobre de l'année pour laquelle l'impôt est dû ».

Comment le législateur a pensé que le Parlement vote toujours le budget en retard il a ajouté : « Le non-paiement du premier terme à la date du 31 juillet... entraîne l'exigibilité immédiate de la totalité de l'impôt dès la publication du rôle. Les articles compris dans les rôles publiés postérieurement au 31 juillet sont exigibles en deux fractions égales payables : la première dans le mois qui suit la publication du rôle ; la seconde le 31 octobre... »

Où, mais le décret que vient de rendre public le « Journal Officiel » dit tout autre chose qui n'est pas dans la loi et qui, par conséquent, est illégal ! Le décret dit que si les rôles n'ont pas été publiés soit le 30 avril, soit le 31 juillet, le contribuable doit payer tout de même à cette date, dernière limite, la moitié de ses contributions.

Quelles contributions ? Le contribuable n'en sait rien puisque les rôles n'étant pas publiés on ne lui a pas envoyé ses feuilles d'impôts.

Qu'importe ! Le décret dit (ce que la loi n'a pas dit) que « lorsque les rôles n'ont pas été publiés à l'époque où le contribuable effectuera le premier versement, ce versement devra être en principe égal à la moitié des impôts de même nature compris dans les rôles à son non pour l'année précédente ».

Et encore faut-il que le contribuable s'assure que « les éléments de base » qui ont servi à l'administration à établir le calcul des impôts de l'année précédente ne présentent pas avec ceux des années qui n'ont pas été publiés, mais qu'il ne connaît pas, une différence de plus d'un cinquième !

C'est le casse-tête chinois renouvelé à l'intention de l'infortuné contribuable. Il y a mieux encore et ceci justifie notre titre : « Il appartiendra au contribuable de déterminer, par le calcul préalable de l'impôt le montant de ce premier versement ».

Voilà le contribuable devenu agent du Ministère des Finances et chargé de fixer lui-même le montant de ses impôts en vertu des innombrables lois, décrets, règlements et circulaires qu'il ignore ! Ce que les bureaux du fisc n'auront pas eu le temps de faire, c'est le contribuable qui devra prendre sur son sommeil pour le calculer !

Lorsque l'employé reviendra de son bureau, l'ouvrier de son atelier il devra se livrer au calcul de son « impôt cédulaire » sur les salaires, consulter les barèmes, suivre les progressions, déduire les déductions ; la « taxe civile » le gâche comme le commerçant sera hâlé sur la fixation de ses taxes sans nombre sur la cédule, l'apprentissage, le chiffre d'affaires, le revenu global, etc., etc.

Si d'ici le 31 juillet les contribuables ne sont pas devenus fous, c'est que M. le Ministre des Finances aura rapporté son décret !

Pêcheurs à la ligne, lisez les conseils que vous donne, en quatrième page, en tête de la « Journée Sportive », notre collaborateur spécialiste, à propos de l'ouverture prochaine et des LIEUX DE PECHE dans notre région.

L'horrible suicide d'un conseiller de préfecture du Pas-de-Calais

Dans un bosquet retiré du Square des Allées, à Arras, M. Piffitt, vice-président du Conseil de Préfecture, s'est suicidé au cours d'une crise de neurasthénie, en se tirant deux coups de revolver, l'un sous le sein gauche, l'autre sous le sein droit, après s'être taillé les deux poignets et le poitrine avec une lame de rasoir.

« PIVOLO » A VARSOVIE L'art de Villacoubly vendredi matin, à 9 h. 15, l'aviateur Pelletier d'Oisy est arrivé à Varsovie à 16 h. 45.

EN DEUXIEME PAGE. — Le Problème de la gare de passage de Lille ; Le feu dans une usine de vernis à Lille.

La livre ... 168,10

Le dollar.. 34,57

La baisse du franc se poursuit en même temps, ce qui est normal, hélas, que la hausse du prix du pain et des denrées de première nécessité.

Le Ministre des Finances ne cesse de prononcer des paroles optimistes, sur notre situation financière, paroles que confirme notamment le dernier bilan publié par la Banque de France, la situation politique est calme, celle de la Trésorerie est plutôt favorable et malgré cela, le cours de notre franc s'avilissait peu à peu.

Une motion d'effiance est menée contre notre monnaie : la spéculation agit pour lui nuire ; quand donc lui répondra-t-on avec les puissants moyens (masse de manœuvre, écusse-or, etc...) que l'on possède chez nous.

On annonce pour le 16 juin une réunion constitutive de la caisse d'amortissement. Le Ministre des Finances a reçu MM. Milan et Landry, président et vice-président du conseil de gérance de cette organisme et s'est entretenu avec eux des principales questions qui seront examinées au cours de cette réunion.

D'autre part, M. Raoul Péret a conféré hier matin avec M. Theunis, Ministre d'Etat belge, président du comité financier. L'entretien a porté principalement sur les questions de change.

Esperons que de tout cela résultera une amélioration du cours de notre franc.

Les cotations au cours des jours de la livre, du dollar et du franc belge ont été vendredi : A 10 heures, 166,00, 34,15 et 1,014 ; A midi : 167,70, 34,47 et 1,014 ; A la clôture : 168,10, 34,57 et 1,02, contre 163,45, 33,50 et 1,006.

Comment associer nos francs ? dit M. Theunis

Un confrère parisien a interviewé M. Theunis, auquel nous demandons son opinion publique, à Paris comme à Bruxelles, ne comprenant pas bien pourquoi on ne pourrait pas agir ensemble pour la défense du franc belge et du franc français. C'est à répondre M. Theunis, ceci paraît évident. Mais si tout le monde est d'accord pour souhaiter qu'une telle Association de nos francs puisse exister...

Débat tumultueux sur le Maroc à la Chambre

Les communistes se posent en défenseurs d'Abd el Krim et provoquent des incidents

L'ordre du jour de la séance d'hier après-midi à la Chambre appelait la discussion des interpellations sur le Maroc.

Henry FONTANIER, le premier orateur, a fait un exposé des conditions dans lesquelles l'autorité militaire a procédé le 25 avril dernier, à Casablanca, à l'arrestation de plusieurs militants socialistes et syndicalistes.

M. DORIOT prend la défense du Rogui vaincu

Le communiste DORIOT lui succède à la tribune et s'efforce de démontrer que le général Lyautey qui, on le sait, a accompli au Maroc une œuvre admirable, est responsable de la guerre du Rif.

La Chambre proteste, M. Outrey est alors notamment pris à partie de si violente façon par M. Doriot que M. Herriot doit intervenir.

La collaboration du parti communiste dans la guerre rifaine

M. DORIOT reprenant son exposé, reproche à M. Painlevé de l'avoir accusé, ainsi que le parti communiste, d'avoir collaboré à la préparation du plan de campagne rifain et ce, sur les ordres de Mescau.

M. PAINLEVÉ précise en ces termes : « J'ai dit que M. Doriot, par ses articles et ses interventions à la tribune, s'attachait à faire croire dans l'esprit des Rifains et dans la presse que la France, bientôt lassée par leur résistance, allait être réduite à demander la paix ».

Une abominable parole

L'orateur communiste proteste et dit que dans le dernier, il a conseillé la paix. Mais, ajoute-t-il, si j'avais pensé que les Rifains avec les Marocains, les Algériens, les Tunisiens avaient pu se permettre de considérer l'indépendance, ce n'est pas la paix que j'aurais conseillée, mais la lutte à outrance ».

Violent tumulte et grossièretés communistes

Cette déclaration de M. Doriot soulève un violent tumulte et M. Herriot élève une protestation indignée.

M. HERRIOT — La sanction se trouve dans l'indignation de la Chambre tout entière ! Les députés des différents groupes s'invectivent et se menacent.

M. HERRIOT menace les interrupteurs de la censure, mais M. RENAUD Jean persiste à traiter de « bandit » M. Outrey.

M. HERRIOT rappelle M. Jean Renaud à l'ordre, avec inscription au procès-verbal. M. OUTREY veut parler.

Outrey, lui-même, M. VAILLANT-COUTURIER, qui, pour éviter la censure, retire incontinent cette injure.

LES GRANDS CONFLITS DU TRAVAIL

Le lock-out du port de Dunkerque

Il paralyse toute l'activité des quais et réduit au chômage plus de quatre mille travailleurs

(DE NOTRE ENVOYE SPECIAL)

Le lock-out général qui menaçait le Port de Dunkerque a été hier effectué.

On sait que le Comité de Défense des Intérêts du Port avait fait placer, jeudi soir, sur les murs de la Cité de Jean Bart une affiche annonçant « le lock-out général pour vendredi matin ».

De leur côté, au cours d'une réunion tenue à la salle de l'Aspirin, les dockers par après l'approbation de l'ajliche patronale avaient décidé de se présenter à leurs chantiers comme de coutume à 7 h. 30.

Des deux côtés on a tenu promesse. Les patrons ont maintenu leur décision. Quant aux

ouvriers, ils se sont présentés aux compagnies et aux lieux d'embauchage hier matin, mais partout ils ont trouvé portes closes.

Le lock-out a été déclaré en vigueur. Plus de 4.000 travailleurs se trouvaient réduits au chômage. La bataille était engagée.

Le conflit grave, qui pèse de ce fait sur Dunkerque, perturbant toute l'activité du grand Nord, et menaçant d'avoir une grosse répercussion sur la vie économique de la région, nous avons jugé intéressant d'exposer impartialement ses origines et les points de vue des parties en cause. Voici, d'après les renseignements puisés à la Bourse du Travail, comment s'est déroulée la bataille actuelle.

L'origine du conflit

Le « lock-out », nous dit-on, est la résultante d'une série de conflits successifs depuis

un an, entre les dockers et le Comité de Défense du Port, conflits qui débutèrent par une grève de dockers travaillant dans la mine et qui finirent ces dernières semaines par une grève perdue des travailleurs du port.

Le 5 juin dernier, une réunion se tenait à la mairie de Dunkerque, sous la présidence de Valentin, maire de la ville, à laquelle assistaient patrons et ouvriers. L'entrevue avait été provoquée dans le but de réaliser l'accord.

Les patrons proposèrent la suppression du minimum de salaires et le maintien aux échelles et aspirateurs des ouvriers non syndiqués. Ils demandèrent, en outre, qu'une même équipe puisse être occupée au ramassage sur plusieurs quais du môle, qu'ils puissent former leurs équipes à leur convenance en employant le nombre d'hommes qui leur paraissait nécessaire, et enfin qu'ils puissent employer leurs équipes durant huit heures, aux lieux et places qui leur convenaient.

Ces propositions, soumises à l'Assemblée générale furent rejetées par les ouvriers.

La grève des Tramways de Lille

Elle continue à se dérouler dans le calme et la Centrale électrique fonctionne

La grève des employés de tramways électriques de Lille continue dans le calme, avec la plus belle discipline et la plus grande confiance dans son issue.

La journée d'hier n'a été signalée d'aucun incident. D'aucun fait nouveau intéressant la situation est stationnaire, dans l'attente des décisions qui ne tarderont sans doute pas à être prises de part et d'autre des parties en présence.

Un appel aux musiciens fut fait et Lecomte

annonce qu'un concert de famille sera organisé prochainement à la Salle des Spectacles.

Le secrétaire donne connaissance d'urgence d'une lettre qu'il reçut du Syndicat des Chauffeurs et Cochers réunis qui, moralement et pécuniairement se solidarisent avec les camarades des Tramways. Une somme de 500 francs sera journalièrement mise à la disposition des grévistes par ce Syndicat.

Un appel aux musiciens fut fait et Lecomte

annonce qu'un concert de famille sera organisé prochainement à la Salle des Spectacles.

Le secrétaire donne connaissance d'urgence d'une lettre qu'il reçut du Syndicat des Chauffeurs et Cochers réunis qui, moralement et pécuniairement se solidarisent avec les camarades des Tramways.

Un appel aux musiciens fut fait et Lecomte

annonce qu'un concert de famille sera organisé prochainement à la Salle des Spectacles.

Le secrétaire donne connaissance d'urgence d'une lettre qu'il reçut du Syndicat des Chauffeurs et Cochers réunis qui, moralement et pécuniairement se solidarisent avec les camarades des Tramways.

Un appel aux musiciens fut fait et Lecomte

annonce qu'un concert de famille sera organisé prochainement à la Salle des Spectacles.

Le secrétaire donne connaissance d'urgence d'une lettre qu'il reçut du Syndicat des Chauffeurs et Cochers réunis qui, moralement et pécuniairement se solidarisent avec les camarades des Tramways.

Un appel aux musiciens fut fait et Lecomte

annonce qu'un concert de famille sera organisé prochainement à la Salle des Spectacles.

Nouvelle mode : Les genoux peints

Une mode féminine est lancée à Paris ; c'est celle des genoux peints. On voit ici une artiste du Moulin-Rouge se faisant décorer les genoux par un peintre qui ne doit pas trouver son travail ennuyeux.



Le débat sur la politique générale du gouvernement

M. Franklin-Bouillon « interviendra à son heure »

M. Franklin Bouillon, qui a toujours l'intention d'interpeller le Gouvernement sur sa politique générale, ne désire pas un débat immédiat, car, a-t-il dit, il ne veut pas gêner le président du Conseil, avec qui il est lié d'amitié et dont il appuie la politique. Mais il veut, en quelques mots, grâce au retentissement de la tribune, mettre le pays au courant d'une opération qui lui paraît nécessaire, opération qui a pour but la réalisation d'un cabinet d'union nationale.

Il semble difficile, d'ailleurs, qu'une discussion comme celle que veut soulever M. Franklin Bouillon puisse être limitée dans une simple question. Aussi, M. Franklin Bouillon déclarait-il hier qu'il se réservait d'intervenir à son heure.

Importantes déclarations du Président du Conseil

M. Briand a fait connaître hier, dans ses déclarations, rédigées dans les bureaux de la Chambre, son sentiment sur l'Institut du Gouvernement. Une discussion purement théorique sur la composition du cabinet d'union de vue politique lui apparaît présentement comme sans objet.

Le Gouvernement est en train d'élaborer un programme de redressement financier. D'ici un dizaine de jours, tout au plus, le Comité d'experts lui aura fait connaître ses propositions sur lesquelles il se prononcera à son tour. Déjà, le budget a été équilibré. Le Comité d'experts l'a reconnu et c'est un premier pas vers l'assainissement financier qui est le but poursuivi par le Gouvernement.

C'est donc à ses actes que celui-ci entend être jugé. Il est ce qu'il est, mais il a tout au moins le mérite d'exister. « Quant à former un ministère d'union sacrée, a ajouté M. Briand, je ne demanderais pas mieux évidemment. Mais il faut que l'idée soit acceptée par les groupes politiques et par les hommes aux quels on devrait aussi se adresser. Cela ne dépend donc pas exclusivement de moi. Et le président du Conseil termine l'entretien sur cette boutade : « Je sais bien qu'il y a toujours des amateurs de portefeuilles, mais pour constituer un ministère, ce n'est pas toujours à eux qu'on pense ».

LA VIE QUI PASSE.

RESTRICTIONS

COMME chaque année, à la mi-juin, M. POUIQUE, homme de tradition qui porte un chapeau de paille depuis qu'il est à la tête de la Fédération des Cirques et des Troupes de la Pentecôte, arrive chez son tailleur pour se commander un complet d'été.

Bonjour M. GRANGISO, quels tissus fait-on cette saison ?

Ceci, M. POUIQUE.

Et M. GRANGISO de débiter une pièce de bon drap de belle coupe et d'élegance, d'un goût aussi parfait que la qualité, est très probable.

M. POUIQUE chahute le tissu, tire dessus comme pour le rompre, le froisse, le frole, le fait passer en effluve un peu la lièvre et en extrait un fil qui examine à la lumière. Car M. POUIQUE est expert en gros de son état.

Parfait, évidemment. De quelle provenance ?

De Roubaix M. POUIQUE. Je l'achète directement au fabricant et c'est pourquoi je suis vous en faire un complet à 600 francs.

Peuh !... Vous n'avez pas quelque chose d'anglais ?

Mais si, mais si, M. POUIQUE. Seulement ça sera un peu plus cher, bien entendu !

Ça n'est égal, le veau du drap anglais.

Sur quoi, M. GRANGISO, docile retourne à la tâche et à la pièce précédente, en sort une autre qui est exactement de la même fabrication, arrache l'étoffe qui en trahit l'origine et revient triomphalement.

Voilà, POUIQUE et pour vous, ça sera seulement 50 francs plus cher.

All right ! s'écrie l'ouvrier qui, ces deux fois, parlez-moi de cela, c'est chic, c'est souple, c'est moulu ! Il n'y a vraiment que les Anglais pour fabriquer de pareils vêtements !

Et c'est pourquoi l'ai écrit en apprenant que le Gouvernement allait nous imposer des restrictions. Il faudrait commencer par entreprendre une campagne d'éducation du public. Il faudrait lui montrer combien son problème est sérieusement et difficilement résolu, qu'il n'est pas le moyen d'obtenir la crise des changes s'il veut regarder de plus près, s'il accepte de raisonner avec sagesse.

Le plus sérieux ennemi de la vie chère, c'est la bon sens.

André FAGE.

La clôture du Congrès des Spectacles à Lille

La dernière journée fut présidée par M. Albert Carré, directeur de l'Opéra Comique, représentant le Ministre des Beaux-Arts

La journée de clôture du Congrès des spectacles s'est déroulée dans une atmosphère de franche camaraderie. Le matin, à 10 h. 30, les Congrèsistes se réunissent au Grand Théâtre de Lille, sous la présidence de M. Albert Carré, directeur de l'Opéra-Comique, et le représentant du Ministre, en la circonstance, M. Albert Carré, directeur de l'Opéra-Comique, et le représentant du Ministre, en la circonstance, M. MAURET-LAFARGE, député du Rhône - Bardou et député de Lille, plus les membres du Comité d'organisation, MM. MAURET-LAFARGE, Moncharmont, etc.

M. Fernand Baissier, secrétaire général de la Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique ; Poly, représentant de l'Union des Artistes ; Gaillet, représentant de la Fédération Nationale des Travailleurs du Spectacle ; M. MAURET-LAFARGE, député du Rhône - Bardou et député de Lille, plus les membres du Comité d'organisation, MM. MAURET-LAFARGE, Moncharmont, etc.

M. MAURET-LAFARGE, député du Rhône - Bardou et député de Lille, plus les membres du Comité d'organisation, MM. MAURET-LAFARGE, Moncharmont, etc.

M. MAURET-LAFARGE, député du Rhône - Bardou et député de Lille, plus les membres du Comité d'organisation, MM. MAURET-LAFARGE, Moncharmont, etc.

M. MAURET-LAFARGE, député du Rhône - Bardou et député de Lille, plus les membres du Comité d'organisation, MM. MAURET-LAFARGE, Moncharmont, etc.

M. MAURET-LAFARGE, député du Rhône - Bardou et député de Lille, plus les membres du Comité d'organisation, MM. MAURET-LAFARGE, Moncharmont, etc.

M. MAURET-LAFARGE, député du Rhône - Bardou et député de Lille, plus les membres du Comité d'organisation, MM. MAURET-LAFARGE, Moncharmont, etc.

M. MAURET-LAFARGE, député du Rhône - Bardou et député de Lille, plus les membres du Comité d'organisation, MM. MAURET-LAFARGE, Moncharmont, etc.

M. MAURET-LAFARGE, député du Rhône - Bardou et député de Lille, plus les membres du Comité d'organisation, MM. MAURET-LAFARGE, Moncharmont, etc.

M. MAURET-LAFARGE, député du Rhône - Bardou et député de Lille, plus les membres du Comité d'organisation, MM. MAURET-LAFARGE, Moncharmont, etc.

M. MAURET-LAFARGE, député du Rhône - Bardou et député de Lille, plus les membres du Comité d'organisation, MM. MAURET-LAFARGE, Moncharmont, etc.

M. MAURET-LAFARGE, député du Rhône - Bardou et député de Lille, plus les membres du Comité d'organisation, MM. MAURET-LAFARGE, Moncharmont, etc.

M. MAURET-LAFARGE, député du Rhône - Bardou et député de Lille, plus les membres du Comité d'organisation, MM. MAURET-LAFARGE, Moncharmont, etc.

M. MAURET-LAFARGE, député du Rhône - Bardou et député de Lille, plus les membres du Comité d'organisation, MM. MAURET-LAFARGE, Moncharmont, etc.

M. MAURET-LAFARGE, député du Rhône - Bardou et député de Lille, plus les membres du Comité d'organisation, MM. MAURET-LAFARGE, Moncharmont, etc.

M. MAURET-LAFARGE, député du Rhône - Bardou et député de Lille, plus les membres du Comité d'organisation, MM. MAURET-LAFARGE, Moncharmont, etc.

M. MAURET-LAFARGE, député du Rhône - Bardou et député de Lille, plus les membres du Comité d'organisation, MM. MAURET-LAFARGE, Moncharmont, etc.

M. MAURET-LAFARGE, député du Rhône - Bardou et député de Lille, plus les membres du Comité d'organisation, MM. MAURET-LAFARGE, Moncharmont, etc.

M. MAURET-LAFARGE, député du Rhône - Bardou et député de Lille, plus les membres du Comité d'organisation, MM. MAURET-LAFARGE, Moncharmont, etc.

M. MAURET-LAFARGE, député du Rhône - Bardou et député de Lille, plus les membres du Comité d'organisation, MM. MAURET-LAFARGE, Moncharmont, etc.

M. MAURET-LAFARGE, député du Rhône - Bardou et député de Lille, plus les membres du Comité d'organisation, MM. MAURET-LAFARGE, Moncharmont, etc.

M. MAURET-LAFARGE, député du Rhône - Bardou et député de Lille, plus les membres du Comité d'organisation, MM. MAURET-LAFARGE, Moncharmont, etc.

M. MAURET-LAFARGE, député du Rhône - Bardou et député de Lille, plus les membres du Comité d'organisation, MM. MAURET-LAFARGE, Moncharmont, etc.

M. MAURET-LAFARGE, député du Rhône - Bardou et député de Lille, plus les membres du Comité d'organisation, MM. MAURET-LAFARGE, Moncharmont, etc.

M. MAURET-LAFARGE, député du Rhône - Bardou et député de Lille, plus les membres du Comité d'organisation, MM. MAURET-LAFARGE, Moncharmont, etc.

M. MAURET-LAFARGE, député du Rhône - Bardou et député de Lille, plus les membres du Comité d'organisation, MM. MAURET-LAFARGE, Moncharmont, etc.

M. MAURET-LAFARGE, député du Rhône - Bardou et député de Lille, plus les membres du Comité d'organisation, MM. MAURET-LAFARGE, Moncharmont, etc.

M. MAURET-LAFARGE, député du Rhône - Bardou et député de Lille, plus les membres du Comité d'organisation, MM. MAURET-LAFARGE, Moncharmont, etc.

M. MAURET-LAFARGE, député du Rhône - Bardou et député de Lille, plus les membres du Comité d'organisation, MM. MAURET-LAFARGE, Moncharmont, etc.

M. MAURET-LAFARGE, député du Rhône - Bardou et député de Lille, plus les membres du Comité d'organisation, MM. MAURET-LAFARGE, Moncharmont, etc.

M. MAURET-LAFARGE, député du Rhône - Bardou et député de Lille, plus les membres du Comité d'organisation, MM. MAURET-LAFARGE, Moncharmont, etc.

M. MAURET-LAFARGE, député du Rhône - Bardou et député de Lille, plus les membres du Comité d'organisation, MM. MAURET-LAFARGE, Moncharmont, etc.

M. MAURET-LAFARGE, député du Rhône - Bardou et député de Lille, plus les membres du Comité d'organisation, MM. MAURET-LAFARGE, Moncharmont, etc.